



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



# LA DESTRUCTION DES BIENS CULTURELS PAR LES GROUPES TERRORISTES

ACTE I

**8 AVRIL**

**2022 à 14H**

**MAISON DE LA  
RECHERCHE**

**22/25 rue du Baron  
Louis 54000 Nancy**



**WORKSHOP**

Vingt ans après la destruction filmée des Bouddhas de Banmiyân par les Talibans en Afghanistan, il est important de faire un point sur les mesures normatives et les réactions institutionnelles mises en place pour préserver les biens culturels de la destruction par les groupes terroristes. Les attaques menées par ces groupes contre l'héritage culturel de l'humanité toute entière, en Syrie, au Mali ou en Irak notamment, sont devenues un élément caractéristique de ce terrorisme. Ces destructions et ces pillages sont autant de moyens de s'enrichir pour les groupes terroristes que de moyens de détruire l'identité d'un peuple. La construction d'une paix à long terme passe par la reconstruction de cet héritage culturel mais le droit international saura-t-il réagir à temps ?

## **1 - Retour sur les concepts de patrimoine et d'héritage culturel mondial**

**Marie Cornu**, JURISTE et DIRECTRICE de recherche au CNRS, spécialiste du droit des biens culturels, ENS Paris Saclay

## **2 - Le cadre normatif ou conventionnel de protection du patrimoine culturel »**

**Bassirou Ousmane**, Doctorant Université de Lorraine, Irenee

## **3 - La réaction du Conseil de sécurité à la destruction des biens culturels par les groupes terroristes : la possible invocation de la responsabilité de protéger**

**Mélanie Dubuy**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES HDR, Université de Lorraine, Irenee